une tentative à la Chambre pour avoir la représentation proportionnelle, nous pouvons avoir en mettant les choses au mieux, une petite majorité, mais alors le Sénat qui est maître de l'heure serait appelé à nouveau à se prononcer. Que ferait la Haute Assemblée ? Quand discuterait-elle le projet ? Personne ne peut le dire, et il est certain que le Gouvernement aux prises avec les difficultés politiques que l'on connaît, ne demanderait pas au Sénat de se hâter et le laisserait faire.

Pour le Gouvernement, en effet, la réforme électorale est une grosse difficulté, nul n'ignore que ses membres sont divisés sur la question, et par conséquent qu'il a tout intérêt à en reculer le plus possible la date de son vote.

Il est évident que le Sénat pourra attendre des mois et des mois avant de se prononcer et qu'il lui sera loisible de laisser dormir le projet ainsi qu'il l'a fait pour les assurances sociales.

C'est là qu'est le danger pour le parti socialiste. Son intérêt est d'être fixé le plus tôt possible sur le mode électoral suivant lequel se feront les prochaines élections. En suivant la ligne de conduite que je viens de vous indiquer le Sénat ne pourrait pas se prononcer avant les grandes vacances, c'est-à-dire au plus tôt en Décembre, et peut être même en janvier ou en février seulement. Tout ce temps, inutile de le souligner serait entièrement consacré par les partis de réaction de la Chambre qui se déclarent cependant proportionnalistes, à des manœuvres en vue de maintenir la loi électorale actuelle. Nous n'en pouvons pas douter, puisque ces soi-disant proportionnalistes de droite, ont déjà commencé leurs menées hypocrites et tous leurs actes tendent à conserver le statu quo dont ils espèrent bénéficier l'année prochaine.

Evitons de tomber dans le piège ; nous devons, par une action rapide de notre parti faire échec aux manœuvres de la réaction et obtenir rapidement un vote de la Chambre sur *la question électorale*.

Notre but est de supprimer la loi électorale en vigueur, pour l'atteindre le Parti Socialiste n'a qu'un seul moyen, il n'en a pas deux c'est le scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

Le Sénat s'est à plusieurs reprises prononcé pour ce mode de scrutin.

Par son attitude, par la décision prise au cours du dernier congrès national, le Parti Socialiste réduit au minimum les possibilités de manœuvre de nos adversaires réactionnaires. On le voit, il ne peut pas y avoir de malentendu sur les motifs qui ont fait se prononcer à une forte majorité le parti socialiste en faveur du scrutin que l'on appelle ordinairement scrutin d'arrondissement.

Je répète que sur la question du meilleur système électoral, notre opinion n'a pas varié. Nous sommes et nous restons des proportionnalistes. En ce moment, *il s'agit d'en finir* avec une loi électorale monstrueuse, et nous employons pour cela le seul moyen qui soit à notre disposition, c'est-à-dire le scrutin d'arrondissement.

Malgré les inconvénients incontestables, de ce mode de scrutin, toutes les fédérations socialistes, iront aux prochaines élections législatives avec leurs candidats comme porte-drapeau du programme du Parti.

C'est là l'essentiel ! »

Une importante réunion de la Commission des R. L.

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)

La Commision des Régions libérées, réunie hier, sous la présidence de M. Antoine, vice-président, a entendu M. le maire de Vivaise, au sujet de l'application de la loi du 2 mai 1924, notamment en ce qui concerne la remise en état du sol. Elle a entendu M. Antoine, rapporteur du projet de loi, portant ratification du décret du 28 décembre 1926, modifiant l'article 3 de la loi du 22 juillet 1923 relatif à la constatation et à l'évaluation des dommages de guerre. Elle a décidé de s'informer auprès du ministre des Travaux publics (Direction générale des Régions libérées) si les insertions prévues au «Journal Officiel» depuis la disparition du « Bulletin des Régions libérées » ont été effectuées.

La Commission a chargé son Président de transmettre au Président du Conseil, ministre des finances, une lettre de M. Léon Escoffier, demandant que les ministres puissent recevoir désormais de la Banque de France des avances pour les prêts ou titres à dix ans, amortissables, qui leur ont été remis pour le règlement de leur créance de dommages de guerre.

M. Crespel a été désigné comme rapporteur du projet de loi numéro 3978 ayant pour objet de modifier le paragraphe 1er de l'article 36 de la loi du 17 avril 1925.

La Commission a eu à examiner la situation faite par la loi de révision à certaines sociétés d'intérêt public. Elle doit attirer l'attention du ministre des Travaux publics sur celles-ci de façon à ce que le projet de loi portant modification de la loi du 2 mai 1924 puisse *en tenir compte.*

LA NOUVELLE COMMISSION DES R. L.

La nouvelle Commission des Régions libérées a constitué ainsi son bureau au Sénat :

Président, M. Lucien Hubert ; vice-présidents, MM. de Lubersac et Reynald ; secrétaires, MM. Reussel et Carillon.

Discussion au Sénat sur la législation des monuments historiques

Le Sénat a repris hier la discussion sur la proposition Chastenet relative à la législation sur les monuments historiques. De nombreux sénateurs sont intervenus et ont déposé des amendements. M. Chastenet a déclaré qu'il voulait surtout empêcher le transport à l'étranger, de nos monuments historiques. Finalement après une intervention de M. Herriot, M. Victor Bérard dit que la commission entendra tous les auteurs d'amendements et s'efforcera d'élaborer, d'accord avec eux, un nouveau texte susceptible de permettre une solution définitive de la question.

Les divers amendements sont alors renvoyés à la commission et la suite de la discussion ajournée.

La séance est levée à 17 h. 45. Séance mardi prochain à 15 heures.

266 HEURES DE DANSE DE NICOLAS, COMME A LILLE

Le spécialiste de la danse qui, il y a un an environ, battit des records à Lille, Charles Nicolas a battu le record mondial de durée de la danse, atteignant 266 h. 15, sans avoir pris plus de trois minutes de repos par heure.

Nicolas, qui avait commencé à danser dans un établissement d'Alger, le 18 février dans la soirée, ne s'est arrêté que mercredi, après minuit 15, ayant tourné pendant 12 jours sans arrêt, mangeant, buvant, se rasant, sans cesser de danser.

L'ancien record, détenu par Nicolas lui-même, était de 246 heures.

EN DEUX LIGNES

Paris. — M. Herriot a présidé, hier matin, inaug. médail. Mounet-Sully Théâtre Français — Sur parcours Paris-Karachi (6950 kil.) Pivolo et Gonin vont tenter record monde dist. sans esc. — M. Heurteaux cons. génér. com. invité démis. pour certaines «tractations avec fourniss.» — Nouvelle manifes de Chinois à Billancourt, protest. contre chomage. Une arrestation.

Cherbourg. — Sous-marin « Caïman », 1100 ton. 21 canons 100, 10 lances-torpilles, lancé hier.

Charolles. — Effrayé par auto, taureau se préc. sur foule puis dans restaurant blessant 7 person.

Chicago. — M. Gd. Rothenberg, secr.-gén. travailliste Etats-Unis vient de mourir.

Importante réunion de la Commission départementale du Nord

LES QUESTIONS DE CHOMAGE ET DE L'EMPRUNT Y SONT DISCUTÉES

La Commission départementale du Nord s'est réunie jeudi à la Préfecture, à 16 h. 45, sous la présidence de M. J. Demolon.

M. Hudelo. Préfet, assistait à la séance.

LES SUBVENTIONS AUX CHOMEURS

La Commission a fixé le montant des subventions à attribuer conformément aux décisions du Conseil Général aux Caissse et Fonds de chômage et déterminé les mesures de détail pour la répartition de ces subventions

1° En ce qui concerne les chômeurs « complets », on sait que l'Etat intervient pour 60 % et que 20 à 31 % des indemnités sont à la charge des communes (suivant leur importance).

La Commission départementale du Nord a décidé de faire intervenir le Département dans la mesure de 20 à 30 % en faveur des chômeurs « partiels », les communes prennent à leur charge les 60 % de l'Etat ;

2° Les décrets fixent à 60 jours le maximum des journées qui peuvent être payées par les Caisses de chômage. Pour les « Fonds municipaux de chômage » le décret fixe 120 jours.

La Commission départementale du Nord, a décidé d'unifier les mesures prises et de fixer également à 120 jours le maximum des journées qui pourront être payées par les Caisses de chômage.

3° Le chiffre de l'indemnité journalière à verser par les « Caisses de chômage » est fixé à 6 francs. Certaines caisses dépassent cette somme et paient 7 francs, votre 8 francs. Le Département prendra à sa charge, les 33 % du montant de l'indemnité payée, même dans le cas de dépassement de l'indemnité journalière de 6 francs.

L'ÉMISSION DU PROCHAIN EMPRUNT DU NORD EST IMMINENTE

M. le Préfet et M. Thilloy, contrôleur de la Reconstitution, ont entretenu la Commission départementale de l'état des négociations poursuivies dans le but de réaliser le nouvel emprunt de 300.000.000 de francs voté par le Conseil Général pour la reconstitution du département.

L'autorisation gouvernementale interviendra à bref délai et l'émission se fera en une seule tranche. Les conditions seront fixées prochainement et la date de l'émission semble très rapprochée.

LA CAISSE DÉPARTEMENTALE D'AVANCE AUX COMMUNES

On sait qu'une dotation de sept millions provenant de la liquidation des opérations de ravitaillement a été allouée au département du Nord.

La Commission départementale a décidé la répartition de deux millions, en faveur des écoles à reconstituer. Douze communes, dont les projets de travaux sont approuvés, sont intéressées à la répartition de ces deux millions. Au fur et à mesure que des projets de travaux d'autres communes seront approuvés, une nouvelle répartition sera faite.

Les délégués élus à la Chambre d'Agriculture du Nord

Le recensement des votes de l'élection du 27 février dernier à la Chambre d'Agriculture du Nord, a eu lieu hier à 16 heures, à la Préfecture du Nord.

Les Associations, Syndicats, Groupements, avaient d'abord nommé des délégués qui, à leur tour, ont voté, pour la seule liste en présence, celle de l'Union des Groupements agricoles du Nord.

Sont élus : MM. DEBUCHY Pierre, agriculteur à Noyelles (775 voix) ; DORCHIES Jean, à Lille (736 voix) ; DUFOUR Paul, à Dunkerque (657 voix) ; D'HESPEL Octave, de Fournes (683 voix) ; GESTEM Henri, de Lille-Verlinghem (701 voix) ; LANGRAND Henri, de Briastre (781 voix) ; l'Abbé OUTTERS, d'Hazebrouck (644 voix).

UN VIEUX MINEUR ÉCRASÉ PAR UN TRAIN DE BERLINES A LALLAING

Un vieux mineur, François Tomczak, 55 ans, employé à la fosse Desjardins des Mines d'Aniche, a été victime d'un accident qui vient d'avoir des conséquences mortelles.

Tomczak qui était raccomodeur au fond, a été surpris, dans une montée par un train de berlines.

L'exiguité du passage ne permit pas au malheureux de s'effacer suffisamment. Happé par les véhicules qui l'écrasèrent contre la paroi, l'infortuné mineur fut littéralement scalpé, il eut en outre, le thorax défoncé et une jambe atrocement mutilée.

Remonté en hâte par ses camarades, le blessé qui était sans connaissances fut après quelques soins dirigé sur l'Hôtel-Dieu de Douai. Il y succomba quelques heures après son arrivée. Célibataire, Tomczak était aux mines d'Aniche depuis 25 ans. Il était sur le point de prendre sa retraite.

L'ARGENT LUI MANQUA POUR ALLER SE TUER SUR LA TOMBE DE SA FEMME

On télégraphie d'Amiens :

M. Eugène Duru, 52 ans, demeurant à Abbeville, ancien officier, s'est suicidé hier soir au jardin public d'Amiens, en se tirant un coup de revolver à la tempe. Désespéré de la mort de sa femme, Duru voulait aller se tuer sur la tombe de celle-ci, inhumée à Paris, mais faute d'argent, il ne put achever son voyage, et il s'est tué en cours de route. On a trouvé sur le défunt une somme de 4 fr. 50.

DES ŒUFS A NEUF SOUS

On signale à Chalon-sur-Saône, une baisse de 1 franc par douzaine, sur les œufs vendus dans tous les grands marchés de la Bresse, où ils sont livrés aujourd'hui à 5 fr. et 5 fr. 25 la douzaine.

Quant aux grosses volailles de la Bresse, elles sont en hausse de 6 à 9 fr. par tête.

BAISSE DU CHARBON BELGIQUE

Les maîtres des charbonnages belges ont décidé, au cours de leur réunion à la Bourse industrielle, une baisse générale pour toutes les catégories de combustibles. Cette baisse sera de 10 francs par tonne pour les charbons domestiques et de 20 francs également pour les cokes et de 10 à 20 fr. pour les agglomérés, briquettes et boulets.

COUR D'APPEL DE DOUAI

UN EX-GREFFIER DE COMMISSION CANTONALE CONDAMNÉ A SIX MOIS DE PRISON

La Cour a rendu son arrêt dans l'affaire Albert Bocquillon, ancien greffier de la première Commission Cantonale de Valenciennes-Nord.

Bocquillon avait été condamné par le Tribunal de Valenciennes à cinq ans de prison, 3.000 francs d'amende, à la restitution avec intérêts de 697.888 fr. 50 d'avances perçues et à la déchéance de ses droits à dommages de guerre.

La Cour s'est montrée moins sévère.

Son arrêt *déclare qu'aucune fausse déclaration n'existe quant aux dommages de guerre immobiliers du prévenu.*

En ce qui concerne ceux de ses beaux-parents, la correspondance entre eux et le greffier paraît des plus suspecte, mais la preuve de l'exagération des dommages n'est pas faite et l'existence du délit n'est pas démontrée.

Par contre, l'escroquerie et la tentative d'escroquerie sont suffisamment établies. Bocquillon a produit des factures faisant double emploi, notamment pour l'immeuble *situé au 47 de la rue de Saint-Amand. En* outre, il a tenté de faire naître la croyance chimérique d'un remploi non effectué.

De même, il a produit de fausses factures énumérées dans le texte de l'arrêt et ces faits exigent une répression sévère.

En conséquence, la Cour acquitte Bocquillon du chef de fausse déclaration de dommages de guerre mais le condamne pour escroquerie et tentative à *six mois de prison et 3.000 francs d'amende.*

DERNIÈRE HEURE

La Chambre examinera mardi prochain la motion Auriol

A la fin de sa séance d'hier, la Chambre a adopté les conclusions de la conférence des présidents. L'assemblée continuera donc cet après-midi la discussion des projets militaires ; les interpellations sur le chômage et la vie chère se poursuivront vendredi prochain. Il a été également convenu que la délibération sur les baux ruraux reprendrait mardi et que M. Vincent Auriol ne demanderait que ce jour-là, en fin de séance, la discussion immédiate de sa motion au sujet des dettes. Il n'a pas été question de la date de la discussion de la réforme électorale.

UNE DÉCLARATION SOLENNELLE DE LA COMMISSION DES FINANCES

Dans son rapport concernant les accords relatifs aux dettes interalliées, le rapporteur général de la commission des finances de la Chambre M. De Chappedelaine conclut à l'ajournement de la mise à l'ordre du jour de la Chambre, de la motion de M. Vincent-Auriol.

La Commission est d'ailleurs prête, quand le gouvernement jugera le moment opportun, à aborder la discussion quant au fond et dans son ensemble. Ces deux récents accords, d'après les déclarations du Président du Conseil, viseraient de simples opérations de trésorerie.

La Commission des finances déclare et affirme solennellement que la question de la ratification des dettes reste entière.

UNE DÉCLARATION DU GROUPE RADICAL-SOCIALISTE

A propos de la même question, une déclaration sera faite mardi à la Chambre, au nom du groupe radical-socialiste, quand l'assemblée sera appelée à statuer sur la proposition Auriol.

La déclaration prendra acte des explications de M. Poincaré et spécifiera que les accords de Londres et de Washington n'engagent que le gouvernement et ont pu être passés en raison de la situation favorable de la trésorerie dont les disponibilités actuelles permettent le transfert des sommes à verser.

Elle soulignera également que la liberté du Parlement reste entière et que le paiement des annuités demeure lié aux versements allemands du plan Dawes. Elle conclura ensuite à l'ajournement de la motion socialiste.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Médiocre ciel couvert, avec éclaircies et averses ; vents de secteur Ouest 6 à 13 mètres. Température stationnaire minimum 6°

La défense internationale de Changhaï est organisée

Le correspondant du « Times » à Changhaï mande que les préparatifs faits en vue de la défense de cette ville sont, pour ainsi dire, terminés et que les troupes ont occupé leurs positions, logements et camps à l'intérieur d'une ville fortement retranchée et défendue par des fils de fer barbelés entourant la concession internationale et certains districts où résident beaucoup d'étrangers.

Le but des troupes britanniques est de protéger la vie et les biens de leurs compatriotes.

Les troupes françaises, qui défendront la concession française adjacente, agiront de concert avec les troupes britanniques.

Les italiens ont adopté le même point de vue que les Anglais et les Français.

Les forces disponibles à Changhaï, poursuit le correspondant du « Times » sont maintenant décomposées comme suit :

Britanniques. — 3 bataillons en position et 5 en réserve.

Français. — Rien en position ; 800 hommes en réserve et 1.000 autres arrivant.

Italiens. — 130 hommes en position.

Japonais. — Rien en position ; 1.000 hommes en réserve.

Etats-Unis. — Rien en position ; 1.300 hommes en réserve et d'autres arrivant.

En plus de ces forces, il y a les volontaires de Changhaï composés de contingents internationaux et la police, soit 2.500 hommes.

LES AGITATEURS MENACÉS D'EXÉCUTION IMMÉDIATE

On mande de Changhaï à l'« Agence Reuter » : Les agitateurs continuent activement leur campagne. Ils cherchent à provoquer la grève générale et à renverser l'Administration.

Comme à Hankéou, des affiches et des pamphlets sont collés sur les murs, ou distribués en abondance. Chang-Tsun-Tchang a donné aux officiers l'ordre de prendre toutes les précautions nécessaires pour empêcher les agitateurs du Kuomintang de débaucher les cheminots. Il les a autorisés à exécuter tout agitateur pris sur le fait d'une tentative de débauche et tout cheminot sabotant les lignes.

L'AUTOMOBILISTE HARRY THOMAS S'EST TUÉ

Une dépêche de Pendine (pays de Galles), annonce que le coureur Harry Thomas s'est tué au cours d'une tentative de battre le record mondial de la vitesse en automobile.

Le drame de Boulogne restera-t-il mystérieux ?

UN VIEUX GARDIEN PARLE D'UNE COMPAGNE DE MISS DANIELS QU'IL FAUDRAIT RETROUVER

Pour quiconque suit les péripéties de la mort encore mystérieuse de Miss May Daniels, aucun doute ne peut subsister que sa compagne Miss Mac Carthy doit en savoir beaucoup.

Après la troublante déposition, un peu tardive que vient de faire M. Chevalier, le vieux gardien de la Colonne de la Grande-Armée, il semble que le côté mystérieux de l'affaire va recevoir un lumineux rayon de clarté.

M. Chevalier, se souvient maintenant qu'en octobre dernier, Miss Daniels *s'arrêta, accompagnée d'une dame ou jeune fille*, face la grille de la Colonne. Pensant se trouver en présence de visiteuses possibles du Monument, il s'enquit. Miss Daniels, qu'il reconnut d'après des photos de journaux, lui aurait alors demandé quels étaient les moyens de locomotion pour regagner Boulogne. Or, à l'époque, il n'en existait pas. C'est alors que la nurse manifesta l'intention de gagner la ville.

Au contraire, sa compagne insista pour gagner Wimereux, et la Poterie se trouve sur le chemin...

Quelle était la personne qui accompagnait la nurse Miss Daniels ? Elle était d'une taille au-dessus de la moyenne et sa chevelure tirait sur le bond roux ?

Miss Mac Carthy pourrait-elle dire qui était cette personne, qu'affirme pouvoir reconnaître M. Chevalier, si on la mettait en sa présence.

Le mystère de la Poterie va donc bientôt être éclairé, puisque Miss Carthy a promis de se mettre à la disposition de la Justice française.

UNE CURIEUSE AFFAIRE DE DOMMAGES DE GUERRE A ORCHIES

On se souvient d'un drame mondain qui se déroula dans un château de La Hogue, dans le Cotentin, voici plus d'un an.

Le châtelain M. Deubel avait été sérieusement blessé d'un coup de fusil par sa femme née Watterlot.

L'affaire se termina par l'acquittement de Mme Deubel et le divorce des deux époux.

Mais ce n'est point du drame qu'il s'agit.

Mme Deubel, originaire d'Orchies, possédait une propriété située en ce lieu et qui subit des dégâts du fait de la guerre.

Les deux époux qui, à cette époque, étaient d'accord, déposèrent un dossier à la commission cantonale d'Orchies. Mais le chiffre des dommages réclamé parut tellement élevé que *le Préfet du Nord fit ouvrir une enquête et porta* plainte en escroqueries de plusieurs centaines de mille francs.

L'affaire est vieille de deux ans. Depuis elle a sommeillé mais l'instruction confiée à M. Caillaud, vient de reprendre. Mme Watterlot a été entendue ces jours derniers. Elle a rejeté la responsabilité de l'établissement du dossier sur son ex-mari M. Deubel.

ROUBAIX

Bureaux 45, rue de la Gare — Téléph. 9-51

Dépôt de vente : 78, Grande-Rue

NOS TRAMWAYS URBAINS

Quand fut portée à la connaissance du public la fusion de notre vieille Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing avec l'E. L. R. T., cette absorption sembla bien dangereuse à certains de nos concitoyens, particulièrement avertis. Dès lors, en effet, des intérêts divergents entraient en ligne et on pouvait craindre, à bon droit, de voir les « annexés » subir le sort réservé aux peuples qui ne peuvent plus disposer d'eux-mêmes !

L'événement, hélas ! a confirmé des prévisions pessimistes. Depuis la fusion, tout l'effort de la Compagnie s'est porté sur les points excentriques, au détriment des vieilles lignes. Et, comme par hasard, surtout au préjudice de celles qui, de Roubaix-Tourcoing, font presque une ville unique !

Les lignes de tramways A et E, pour les citer, ne constituent peut-être pas le maximum du rendement pour l'entreprise, l'appoint considérable, apporté par le transport de la main-d'œuvre, étant moins élevé que sur B ou C. Mais, si nous considérons les intérêts du commerce interurbain, on ne saurait nier que les lignes d'interpénétration des deux villes, viennent jouer un rôle capital pour les relations d'affaires.

Or, le public a le vif regret de constater, qu'en dépit des promesses faites — et jamais tenues — l'E. L. R. T. n'a pas esquissé encore, sur A et E, la moindre des améliorations, depuis sa prise de possession. On leur affecte la plus vétuste partie d'un matériel suranné, défectueux, incommode, fragile ! Aucun système d'avertisseurs n'y est aménagé, sauf en un seul point. Si un accident fortuit de circulation (un camion qui s'effondre sur les rails par exemple), survient, c'est l'arrêt brutal et prolongé se répercutant sur toute la ligne, puisqu'il est matériellement impossible d'en aviser les autres sections

Sauf très rares exceptions, l'éclairage des voitures n'a pas encore été renforcé sur ces lignes, utilisées surtout, nous le répétons, par des gens d'affaires. Alors qu'ailleurs ce sont des ampoules modernes qui sont utilisées, sur A et B, on emploie encore les mêmes lampes qu'au moment de la création des tramways électriques !

Nous avons déjà dit que la ligne A, surtout, est complètement déshéritée. A maintes reprises, « Les Amis de Roubaix » ont signalé les améliorations, aisément réalisables, de nature à atténuer sensiblement les inconvénients d'un parcours exceptionnellement encombré : notamment par la modification de certains garages et l'augmentation des points de croisement. Ces vœux sont demeurés lettre morte !

Les quatre minutes récupérées par la modification heureuse du terminus, Grand'-Place, la suppression d'un certain nombre d'arrêts facultatifs, n'ont pas réduit d'une seconde la durée anormale du parcours. Les voitures, venant de Roubaix, continuent, à chaque voyage, à perdre trois minutes à l'arrêt de la rue Louis-Leloir, à Tourcoing.

Mais, il y a mieux encore : la Compagnie a pris une mesure qui déconcerte les nombreux usagers de la ligne : la suppression partielle des remorques ne fonctionnant plus d'une façon intermittente.

L'irrégularité du fonctionnement de la ligne A est d'ailleurs surpassée encore par le service — véritablement paradoxal — de la ligne circulaire qui enveloppe la ville-sœur (M, à Tourcoing). Sur celle-ci, les points de croisement, irrégulièrement répartis, sont tellement éloignés que l'on constate un stationnement inévitable à la plupart de ces points. La durée normale du parcours se trouve doublée aux heures d'affluence de voyageurs. Mais c'est encore une des lignes de Roubaix-Tourcoing, traitée en parent pauvre. Ce qu'il n'était pas inutile de démontrer !

LES AMIS DE ROUBAIX.

Huile ROYALE

qualité supérieure pour la table. 10252

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES « AMIS DE ROUBAIX »

Lundi prochain, 7 courant, à 18 heures, aura lieu dans la salle des séances de la Croix-Rouge, 2, rue de la Gare, l'assemblée générale annuelle des « Amis de Roubaix ». La réunion sera présidée par M. Albert Sonneville, président du « Groupe Beaux-Arts » de la Société.

A l'ordre du jour figure le rapport moral et financier, la modification des statuts, consécutive à la transformation des A.D.R., en syndicat d'initiative et le renouvellement du Comité.

A la suite d'une demande présentée par la « Fédération des Syndicats d'Initiative du Nord », les « Amis de Roubaix » ont adhéré à cette « Union Régionale du Tourisme », la plus importante de France d'ailleurs, et qui actuellement groupe 32 syndicats. Cette transformation accroîtra sensiblement les moyens d'action de l'association locale.

Le but de l'Association est de grouper tous les Roubaisiens qui s'intéressent au développement, à la prospérité, à l'embellissement matériel et moral de la Ville de Roubaix.

Les A.D.R. envisagent l'étude et l'organisation de fêtes et de manifestations, ayant un caractère purement local, dont l'idée est la bienfaisance, le maintien d'une coutume ou la continuation de traditoins locales.

Les A.D.R. favorisent et patronnent les expositions, les réunions artistiques. Ils prêtent leur concours moral, et effectif, dans la mesure de leurs moyens, aux initiatives roubaisiennes intéressantes, s'efforçant d'encourager l'activité des sociétés locales.

Le Comité suggère aux Pouvoirs publics les mesures, pouvant être envisagées, étudiées et réalisées par les diverses administrations, pour l'amélioration de la cité, sous toutes ses formes.

L'Association s'interdit scrupuleusement d'ailleurs, tout but lucratif, et toute incursion dans le domaine politique ou religieux.

Pour devenir membre des A.D.R., il faut être agréé par le Comité directeur et payer une cotisation annuelle, qui est de 10 francs pour les membres adhérents, 20 francs pour les membres actifs, 50 francs pour les membres honoraires.

Chaque année, deux représentations artistiques sont offertes à tous les membres des A.D.R., qui bénéficient également, sur présentation de leur carte, de l'entrée gratuite aux expositions organisées par le groupement.

Le dimanche 27 courant, à 15 h. 30, dans la salle Pierre-Destombes, au Conservatoire national de Musique, rue de Soubise, une séance de gala, comportant un programme fort intéressant, sera offerte aux A.D.R., cordialement invités, à prendre également part à l'assemblée générale de lundi.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS « L'EMPLOYÉ »

Le Conseil d'administration s'est réuni sous la présidence de M. Charles Deboosère, président.

Le secrétaire donne lecture du procès verbal de la réunion du 31 janvier, qui est adopté sans observations.

Il est procédé ensuite à la vérification des adhésions, reçues pendant le mois de février. 12 nouveaux membres sont admis. M. Flahaut annonce à l'assemblée qu'il a reçu trois déclarations de naissance. L'indemnité de 200 francs est accordée à chacune des familles intéressées.

M. Nestor Petit, président de la Caisse de Chômage, donne lecture d'une lettre d'un sociétaire l'informant qu'il était sans emploi. Le Conseil décide d'accorder l'indemnité statutaire à ce chômeur.

Le président se dit très heureux d'annoncer à ses collègues la nomination de M. Joseph Wibaux, président d'honneur de « L'Employé », au grade d'officier de la Légion d'honneur. M. Deboosère profite de cette circonstance pour rappeler les services rendus à la Mutualité, et particulièrement à la Société « L'Employé », par cet homme de bien. Puis il ajoute qu'à l'occasion de sa nouvelle promotion, M. Joseph Wibaux lui a fait remettre un don pour la Caisse de la Natalité. Le Conseil, très reconnaissant envers le généreux donateur, lui adresse de chaleureux remerciements.

La prochaine recette mensuelle aura lieu dimanche 6 courant, Brasserie du Gymnase. Sont de service : MM. Philémon Spilthoren et Henri Bossut, pour aider M. Nestor Petit ; MM. Elie Flahaut et Edgard Petit, pour les nouveaux livrets.

Les sociétaires sont invités à se présenter au siège, les jours de recette, pour retirer leur carte de pharmacie mutualiste. De même ceux qui n'ont pas encore envoyé leur bulletin d'adhésion pour le nouveau service « Maladie » doivent l'adresser sans tarder au président, 8, rue du Grand-Chemin.

Bock Meyerbeer VENDEZ .... LE BOCK

MENUS FAITS

Des contraventions ont été dressées contre :

De B... Eugène, 50 ans, cabaretière, 15, rue Pauvrée, qui a laissé jouer dans son café après l'heure réglementaire ; F... Oscar, 59 ans, entrepreneur, rue Chaptal, qui a encombré une allée du cimetière communal ; H. Robert, 15 ans, coupeur, 74, rue du Moulin, surpris circulant à bicyclette contrairement au sens unique.

ADJUDICATION DE FOURRAGES

Un deuxième concours en vue de la passation des marchés de fourrages pour la nourriture des chevaux des brigades de gendarmerie de Roubaix, Tourconig, Lannoy et Halluin (période du 1er avril au 30 septembre 1927) aura lieu le 10 mars 1927, à 14 heures, à Roubaix, 133, rue des Arts.

ASSOCIATION RÉGIONALE DE COMPTABLES

Conférence sur le régime successoral français

Dimanche, les membres de l'Association régionale de Comptables, étaient réunis pour entendre la suite des explications de Me Gœthals sur les successions.

Après avoir rappelé que l'héritier a le choix entre les trois partis : acceptation pure et simple, acceptation bénéficiaire, renonciation et que la Loi lui accorde un délai de trois mois et quarante jours pour se décider, le conférencier indique que pour ne pas laisser en souffrance, durant ce laps de temps, l'exploitation industrielle et commerciale que pouvait posséder le défunt, il suffit de faire désigner un administrateur provisoire par M. le Président du Tribunal civil.

Il passe ensuite en revue les différentes formes sous lesquelles une personne peut disposer de ses biens pour le temps où elle n'existera plus, et indique les conditions nécessaires à la validité d'un testament. Il ajoute qu'un testament est toujours révocable et qu'en présence de plusieurs testaments contradictoires, c'est le dernier en date qui doit recevoir son exécution.

L'orateur expose ensuite qu'interprêtant la volonté du défunt, le législateur a posé le principe de l'égalité entre tous les héritiers. C'est pourquoi, à moins qu'il n'en ait été dispensé, chaque héritier doit rapporter à la succession les libéralités qui ont pu lui être faites de son vivant par le défunt.

La dispense de rapport peut être expresse ou tacite. Elle peut résulter implicitement de dons manuels ou de donations déguisées sous la forme de contrats à titre onéreux. L'assurance sur la vie peut également dissimuler une donation, mais dans tous les cas, en matière d'assurance sur la vie, le rapport n'est dû que des primes payées et non pas du capital assuré.

Vis-à-vis de deux catégories d'héritiers, les enfants et les ascendants, la loi a limité la faculté pour le défunt de disposer de ses biens.

Les enfants et les ascendants sont en effet des héritiers auxquels la loi réserve une part des biens de la succession qui ne saurait être entamée par les libéralités du défunt. C'est ainsi que les dons et legs faits par le défunt ne peuvent excéder la moitié des biens du disposant s'il ne laisse à son décès qu'un enfant, le tiers s'il laisse deux enfants, le quart s'il en laisse trois ou plus.

De même, à défaut d'enfants, si le défunt laisse des ascendants dans chaque ligne, les libéralités ne peuvent excéder la moitié des biens et les trois quarts s'il ne laisse d'ascendants que dans une ligne. Toutes donations qui dépasseraient cette proportion, seraient sujettes à réduction. Me Gœthals examine ensuite le sort des donations qui auraient été faites par un époux au profit du survivant en cas d'existence d'enfants issus du mariage ou nés d'un mariage précédent.

Il termine en signalant que les dettes du défunt se divisent entre ses héritiers.

Cette conférence fut vivement applaudie par tous les membres.

CASINO THÉATRE

C'est demain soir la première représentation de l'immense succès « Princesse Joujou », opérette en 3 actes de MM. André Monta et Jean Picavet, musique de Frédéric Autiero, avec en *tête de la distribution Mmes Lacroix, Grégoire,* Lermigneau et MM. Gaspard, Jennekin et Georget. Location, 12, place de la Liberté. Téléphone : 13-14.

A l'annonce de « Princesse Joujou », opérette en trois actes, que l'on ne représente pas souvent et qui mérite beaucoup de succès, la feuille de location s'est ouverte rapidement et déjà nombreux sont ceux qui ont retenu leurs places, car les amateurs de théâtre qui connaissent la troupe du Casino savent que le rôle de Joujou interprété par Mme Lacroix et celui de Pompagas, interprété par M. Gaspard qui créa le rôle le 11 août 1921, au *Casino des Vals-les-Bains*, sont un sûr garant du succès de cette pièce.

AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'INSTITUT TURGOT

L'Association Amicale des Anciens Elèves de l'Institut Turgot a mis sur pied une grande soirée artistique, qu'elle offre à ses membres le lundi 7 mars à 20 h. 30, à l'Hippodrome-Théâtre.

Au cours de cette soirée, les artistes renommés des Tournées Ch. Baret, interprèteront la pièce à grand succès « Maître Bolbec et son mari ».

CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE

Les opérations de la semaine qui vient de s'écouler se traduisent de la manière suivante : 113 versements pour 1.045.943 francs ; 453 remboursements, pour 725.156 fr. 70.

CONFERENCES TECHNIQUES SUR LA TEINTURE

Dans la prochaine conférence qui aura lieu le samedi 5 mars, à 14 h. 45, rue de l'Ermitage, 7, M. H. Lagache traitera de la « Chlorométrie », « Essai des péroxydes ».

Sont Parus : TOUS

LES ANNUAIRES

RAVET-ANCEAU

Répertoires des Adresses du Nord de la France

Vingt Annuaires différents édités chaque année

ÉCRIRE : Siège Social, 52, r. Esquermoise, LILLE

TÉLÉPHONER : Lille, N° 47.61

SOCIÉTÉS & COMITÉS

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DES ARMÉES D'ORIENT. — Le groupement des anciens combattants d'Orient de Roubaix et ses cantons tiendra son assemblée générale obligatoire le dimanche 6 mars, à 10 h. 30, à son siège, 28, rue Pauvrée (café Pandore). Au cours de cette réunion, il y aura distribution gratuit aux sociétaires du ruban aux couleurs de la médaille commémorative d'Orient. Les sociétaires qui désirent se procurer la médaille voudront bien en faire la demande au secrétaire.

Les membres de la Société désireux de participer au banquet qui doit avoir lieu au Congrès de Tourcoing le 20 mars prochain, sont priés de donner leur adhésion en venant à la réunion.

HARMONIE DE LA SOLIDARITÉ. — Ce soir, à 19 h. 30, répétition générale et communications.

FOYER MUNICIPAL D'EDUCATION OUVRIÈRE. — Aujourd'hui, à 19 h. 30 précises, cours de M. Roume. Bibliothèque ouverte à 18 heures.

GROUPEMENT DES NEUF AMICALES. — Les associations d'anciennes élèves des rues Olivier-de-Serres, Industrie, Ommelet, Pile, Saint-Antoine, Saint-Vincent et anciens élèves des rues elezenne. Hem et Ternaux organisent leur grande fte travestie annuelle pour le samedi 12 mars, à 21 hures, dans la salle des fêtes de la rue de l'Hospice. Le choix d'un orchestre réputé et les meilleurs soins apportés à l'organisation lui assureront un succès sans précédent.

Les amicalistes qui n'ont pas été touchés par leur invitation de famille peuvent la réclamer dans chacune des écoles respectives.

SECTION MUTUELLE DE LA FRATERNELLE DES COMBATTANTS ROUBAISIENS. — Le Comité de la Mutuelle réuni le mercredi 16 février a décidé que l'assemblée générale semestrielle aurait lieu le 13 mars prochain à 10 h. 30 rue du Grand Chemin 8. *Présence obligatoire.*

ETAT-CIVIL

Naissances. — Paul Dupont, rue des Arts, 16. — Renée Vanderbeke, quai de Wattrelos, 7. Benoit Collin, rue du Fort, 98. — Francis Delcroix, rue Daubenton, 106. — Suzanne Hollemaert, rue Thiers, 45. — Elisa Gilmé, rue Jules Guesde, 278, cour St-Eugène, 2.

Publication. — Robert Vanhollebeke, trieur et Agnès Duda, trieuse.

Décès. — Jules Salembier, 3 mois, rue Maufait. — Achille Paris, 60 ans, rue des Parvenus, 37. — Edouard Maes, 48 ans, rue A. Courbet, 28. — Abelard Leclercq, 78 ans, rue de Barbieux, 35. — Sylvie Quiévreux, 81 ans, rue de Blanchemaille, 37. — Henri Provoyeur, 59 ans, rue Vancanson, 3. — Céline eléeaut, 69 ans, rue de Leers, 196. — François Sarrazin, 62 ans, Grande-Rue, 201. — Gabrielle Desmedt, 33 ans, rue de l'Ommelet, 155, c. Poullet, 12. — Julia Planchon, 36 ans, avenue Alfred Motte, 233.

SAVON EAU DE COLOGNE

3f

L.T. PIVER

WATTRELOS

DES GOSSES QUI PROMETTENT. — Hier vers midi, les jeunes Kasier Albert, 11 ans et Achille, 12 ans, demeurant à Herseaux, ayant rencontré en territoire belge le jeune Castelain Cyrille, 11 ans, demeurant Rangée Brelle, à Wattrelos, l'ont attaqué, terrassé, battu et pendant que l'un le maintenait par terre, l'autre lui enlevait de sa poche un portemonnaie contenant 97 francs.

Arrêtés peu après par la douane française, ils ont été amenés au service de police qui les a maintenus en état d'arrestation et déférés au Parquet.

LA RECONNAISSANCE. — Un sieur Croes Désiré, demeurant Carluyère, 27, a recueilli chez lui il y a un certain temps, un ménage polonais sans abri, les époux Kiedronski-Wittoki, avec trois enfants. Mais la brouille est vite survenue.

Hier matin, à la suite d'un discussion plus violente, les époux Kiedronski-Wittoki rouèrent de coups le sieur Croes, 69 ans, qui fut sérieusement blessé à la tête.

Après enquête, le nommé Kiedronski Vincent, 41 ans, fut laissé en liberté provisoire ; sa femme Wittoki Marie, 47 ans, a été maintenue en état d'arrestation et déférée au Parquet.

ŒUVRE DES VIEUX MENAGES. — Nous donnons ci-après la 18e liste de souscription ouverte en faveur de la construction de logements pour vieux ménages. Ces souscriptions particulières ont été remises directement à l'*Economat des Hospices* :

Anonyme Wattrelos, 50 fr. ; Bénéfices réalisés dans un jeu de dès organisé chez M. Dassonvile, 353, rue de la Martinoire, 68 fr. 70 ; M. Briet Adolphe, 55, rue Vauban, à Roubaix 50 fr. ; Bénéfices réalisés dans un jeu de dès organisé chez M. J.-B. Coorevits, 66, rue du Montaleux, 585 fr. ; Bénéfices réalisés dans un concert organisé par le « Cercle A. Dumas » ayant son siège chez M. Duquenne, rue Saint-Joseph, 10, 496 fr. 85 ; M. Doyen-Rive, rue Carnot, 39, 50 fr. ; Bénéfices réalisés dans un grand jeu de boules organisé par une Commission composée de joueurs à la boule de la ville, 2.000 fr. ; Total de la 18e liste, 3.750 fr. 55 ; Montant des sommes précédemment souscrites 246.575 fr. 45. Total à ce jour, 250.326 francs.

DON AU BUREAU DE BIENFAISANCE. — M. Debeurme, président de la Société de gymnastique « La Gauloise », a fait verser à la Caisse du Bureau de Bienfaisance, une somme de 82 fr. 10, produit d'une quête effectuée au cours du bal de famille organisé par sa société samedi dernier, 26 février.

La Commission administrative remercie instamment les généreux donateurs.

DISTRIBUTION D'ENGRAIS. — Dimanche 6 mars, à 9 heures, aux jardins du Vélodrome distribution d'engrais (sulfate d'ammoniaque) à ceux qui en ont fait la demande. Prière *d'être présent à l'heure exacte.*

AUX ENFANTS DE LA LYRE. — Ce soir, vendredi, à 19 h. 30, répétition générale au siège, salle Vanhautteghem, 2, rue Jean-Jaurès.

BIGOPHONES DU TOUQUET. — Samedi prochain 5 Mars, répétition générale. Les sociétaires sont priés de se trouver au local le dimanche 6 Mars, à 10 heures, pour se rendre en corps chez leur jeune chef auquel un cadeau sera remis à l'occasion de son mariage.

ETAT CIVIL. — Naissance. — Lucien Kalinowski, rue de la Blanchisserie, 2.

Décès. — *Flore Hottebar*, épouse Catteau, 56 ans, s. p. ; rue Royale, cour Vandorpe, 10 ; Sidonie Manteau, épouse Bocquet, 66 ans s. p., rue des Poilus.